

**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS DANS LE GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE DE RECHERCHE ET DE FORMATION
2EME CLASSE – Echelle 3 .**

En application de l'article 51 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, des recrutements externes sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation des établissements relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche auront lieu, au titre de l'année 2008, dans les établissements publics d'enseignements supérieur et les établissements publics administratifs sous la responsabilité des présidents et directeurs de ces établissements.

Ces recrutements sont organisés par branche d'activité professionnelle et par emploi type.

Conformément à l'arrêté du 13 novembre 2008, dans le réseau du SCEREN ; CNDP (Centre National de Documentation Pédagogique) et CRDP (Centre Régional de Documentation Pédagogique), 14 postes sont ouverts nationalement pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation 2eme classe – échelle 3 (corps des ITRF) :

CNDP –Chasseneuil du poitou (Vienne – 86)	2 Opérateur logistique BAP G 2 Aide en gestion scientifique et technique BAP I
CRDP de l'académie d'Aix Marseille	1 Aide en gestion scientifique et technique BAP I 2 Opérateur logistique BAP G 1 Opérateur de maintenance BAP G
CRDP de l'académie de Montpellier	2 Aide en gestion scientifique et technique BAP I 1 opérateur de composition BAP F
CRDP de l'académie de Nice	2 Aide en gestion scientifique et technique BAP I
CRDP de l'académie de Besançon	1 Opérateur logistique BAP G

Les profils type des postes sont disponibles sur le site www.referens.univ-poitiers.fr

CONDITIONS GENERALES : (loi n°83-634 du 13 juillet 1983)

Pour vous inscrire vous devez au plus tard le jour de la première réunion de la commission chargée de la sélection des dossiers des candidats :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne ou partie à l'accord sur l'espace économique européen
- jouir de vos droits civiques,
- ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- être en position régulière au regard des obligations du service national,
- justifier des conditions d'aptitude physique requises

CONDITIONS PARTICULIERES

- aucune condition d'âge, de diplôme ou d'expérience professionnelle n'est exigée des candidats.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier d'un candidat doit obligatoirement comporter les pièces suivantes :

- une lettre de candidature,
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés

NOMBRE DE POSTES OFFERTS : 14

MODALITES D'INSCRIPTION :

Les candidatures doivent être envoyées **par voie postale UNIQUEMENT** à compter de la date de parution du présent avis et **AVANT LE 21 JANVIER 2009 inclus** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse ci-après :

SCEREN-CNDP
DRH – Hélène HARVENT
Téléport 1 @ 4
BP 80158
86961 Futuroscope cedex

Avant de procéder à leur inscription, les candidats doivent vérifier qu'ils remplissent toutes les conditions requises par la réglementation.

Toutes les informations rappelant les conditions requises pour se présenter au concours et présentant l'ensemble des concours du ministère de l'éducation nationale et leur organisation sont mis à disposition sur le site internet du Ministère à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr

TOUT DOSSIER POSTE HORS DELAI NE POURRA ETRE PRIS EN CONSIDERATION

Le directeur de l'établissement arrête la création d'une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins 3 membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins 1 est extérieur à l'établissement.

DEROULEMENT DE LA SELECTION ET DATES :

- Examen des dossiers par la commission et première sélection à partir des dossiers de candidature à partir du 26 janvier 2009. Seuls les candidats retenus par la commission de sélection seront convoqués à un entretien
- Audition publique des candidats retenus par la commission et sélection définitive. La commission se prononce en prenant notamment en compte des critères professionnels : à partir du 9 février 2009
- Établissement d'une liste de candidats déclarés aptes par la commission dans l'ordre d'aptitude.
- Il peut être fait appel à cette liste pour pourvoir des postes non prévus initialement mais seulement jusqu'à la date d'ouverture d'une nouvelle procédure de recrutement sans concours.

La liste des candidats retenus à l'issue des entretiens avec la commission de sélection sera disponible sur le site internet www.cndp.fr et par affichage à compter du 16 mars 2009.

Les candidats seront informés individuellement des résultats.

Aucun résultat ne sera donné par téléphone

AFFECTATION :

L'affectation des lauréats est prévue au 1^{er} avril 2009.